Chèvremont Kiwanis – un palais carolingien à Chèvremont ?

[PPt] Lignage richement possessionnés en Hesbaye ainsi qu’entre Meuse et Rhin, les Pippinides-Carolingiens disposaient, dès le début du VIIIe s., soit bien avant leur avènement à la royauté, d’au moins 3 « domaines » (au sens large du terme) dans la vallée mosane entre Namur et Maastricht : Jupille, Herstal et Chèvremont. Fait remarquable, ces trois domaines encerclent en quelque sorte le *vicus* de Liège qui n’est alors que résidence épiscopale secondaire. Le fait est généralement bien connu, les Pippinides-Carolingiens accèdent au pouvoir royal par un coup d’état perpétré en 751 par Pépin III dit le bref maire du palais mérovingien. [PPt] De ce moment et tout au long des règnes des deux premiers rois – Pépin I et Charlemagne – on constate que le nombre de séjours royaux dans le bassin mosan augmente de manière significative, ce qui se traduit par l’impression d’une translation du centre névralgique du royaume de l’entre Oise et Marne vers l’entre Meuse et Rhin. [PPt] Au même moment (2e moitié du VIIIe s.), le siège épiscopal du bassin mosan tend à se déplacer doucement de Maastricht vers Liège, au gré du développement du culte voué à saint Lambert, évêque de Maastricht, sur le lieu de son martyre. L’hypothèse d’un lien entre naissance de la cité épiscopale de Liège et épanouissement de la puissance carolingienne en bord de Meuse trouve ici ses fondements historiques, d’autant qu’on aime à le rappeler, le palais de Herstal a pu, entre 771 et 784, prétendre au titre de cœur (capitale ?) de la *Francia carolingienne*, soit de manière anachronique, de capitale européenne.

[PPt] De là, sont nées nombres de légendes dont les plus célèbres et tenaces sont probablement la scène du banquet de Jupille comme motif de l’assassinat de Lambert ou la prétention du grand Liège au titre de berceau de Charlemagne.

[PPt] Entre histoire avérée et légende tenace, restent de nombreuses inconnues qui ont laissé libre cours aux traditions locales. Ainsi la pratique courante de qualifier Jupille, Herstal et Chèvremont de palais royaux a contribué à nourrir, entre autres, la conviction que Pépin II, mort à Jupille en 714, repose à Chèvremont ; d’aucun se risquent à avancer que ce pourrait être sous la basilique. Retrouver la tombe du maire palais est en quelque sorte le saint graal des alto-médiévistes locaux mais pas seulement. Faut-il insister, à la frustration de n’avoir à ce jour décelé aucun vestige des palais carolingiens de Herstal et de Jupille répond l’inébranlable espoir des archéologues et historiens de révéler sur le site de Chèvremont quelques traces supplémentaires d’occupation durant le premier millénaire de notre ère. En dépit des trois grandes campagnes de fouilles menées à Chèvremont depuis le milieu du XIXe siècle, la colline ne nous a pas encore révélé tous ses secrets. [PPt] De récents sondages laissent espérer de belles trouvailles susceptibles d’éclairer nos modèles interprétatifs de l’occupation du site et, par là, de l’exercice du pouvoir durant les deux derniers siècles du premier millénaire de notre ère. Or, la chose est désormais publique, ce lieu emblématique est destiné, dans les deux prochaines années, à un vaste projet immobilier qui mettra définitivement à mal la préservation des vestiges de ce site, pourtant d’une importance patrimoniale capitale tant sur le plan régional qu’international. Tout ceci explique et, plus encore, justifie l’urgence de la reprise des fouilles et de la concertation de tous les acteurs du terrain. Aussi, dans la petite demi-heure qui m’est impartie, je vous exposerai l’état actuel des connaissances du site sans rien cacher des nombreuses questions restent en suspens auxquelles nous espérons encore apporter quelques éléments de réponse, dans notre course désespérée contre la montre.

*Le site*

[PPt] Probablement n’est-il pas nécessaire de décrire le site bien connu de la très grande majorité d’entre vous. Rappelons donc seulement qu’il s’agit d’un éperon rocheux surplombant la Vesdre à 7 km à l’Est de Liège, offrant une vue imprenable (pratiquement 360°) sur toute la vallée de la Vesdre. « Ce site était assurément propice à une transformation en une place forte importante de la vallée mosane ».[[1]](#footnote-1) La question de l’époque de cette transformation est, par contre, beaucoup plus difficile à établir.

[PPt] Si, comme celle d’autres sites alto-médiévaux de la région – Jupille, Herstal, Thiers d’Olne à Engis – l’occupation du site de Chèvremont durant le premier millénaire ne fait pas l’ombre d’un doute, paradoxalement, les sources écrites contemporaines ou tardives et néanmoins dignes de confiance qui l’attestent sont peu nombreuses. Par ailleurs, contre une vieille tradition historiographique, il est désormais acquis que l’intégralité de ce corpus doit être relu à la lumière du projet historiographique qui l’a vu naitre. En effet, la recherche historique de ces 30 dernières années a contribué à mettre en lumière une instrumentalisation de l’écrit à des fins politiques et idéologiques jusqu’alors insoupçonnées. Un exemple concret suffira à illustrer mon propos : on s’est longtemps fondé sur le récit de la *vie de sainte Begge d’Andenne*  pour affirmer que la colline était, en tant que lieu de résidence de Begge et son époux, Anségisel, fils d’Arnoul de Metz, parents de Pépin II, possession pippinide dès le 3e tiers du VIIe siècle. Il est désormais évident que le témoignage de ce récit hagiographique à vocation liturgique rédigé rédigée au XIe siècle par un chanoine d’Andenne relève de la légende locale. Ainsi donc, la relecture critique des mentions textuelles tend, nous allons le voir, à mettre en exergue davantage de questions et d’incertitudes qu’elle n’apporte d’éléments à la tentative de restitution et d’interprétation du site.

[PPt] Si le nom et la mémoire des Pippinides – ancêtres des Carolingiens – semblent aujourd’hui inébranlablement attachés à ce site, le moment à partir duquel on peut assurément le considérer en possession de ce lignage demeure, nous allons le voir, à l’état d’hypothèse. En revanche, nous tenons un terminus *ad quem* solide pour le démantèlement de ce *castellum* : le fait est certain, Chèvremont fut prise par Notger à la fin du Xe siècle (987 ?)[[2]](#footnote-2). Faute de sources – tant écrites que matériels- on ne peut à l’heure actuelle rien dire de l’occupation de ce promontoire rocheux entre le XIe et la fin du XVIIe siècle (construction de la chapelle dédiée à sainte Marie par les Jésuites en 1688).

[PPt] Depuis les travaux de Micheline Josse entamé en 1962 et repris en 1988 à l’occasion du millénaire de la chute de Chèvremont[[3]](#footnote-3), on tient pour vraisemblable que Chèvremont fut transformée en forteresse au plus tard au tournant du VIIIe s. Peut-être l’était-elle déjà dans la 2e moitié du VIIe s. Ainsi s’expliquerait le toponyme *novum-castellum* qui désigne ce lieu dans les textes des VIIIe et IXe siècles.[[4]](#footnote-4) Cette expression, tout sauf anodine, génère deux questions actuellement en suspens. La première est liée à la nature/réalité d’un *castellum* sous les Pippinides/Carolingien ; la deuxième au sens à donner au qualificatif *novum*.

[PPt] La réalité historique désignée par le nom *castellum* en latin alto-médiéval ne s’impose pas d’elle-même. Sachant, par les textes, que Chèvremont fut vraisemblablement le lieu d’incarcération du turbulant Grifon, demi-frère de Pépin, entre 742 et 747[[5]](#footnote-5) et le refuge trouvé par les moines de Stavelot acculés par les Normands en 844/5[[6]](#footnote-6), on a conclu un peu rapidement à mes yeux l’érection sur cette colline, d’une forteresse aristocratique. Or, si le terme *castellum* renvoie indéniablement à un dispositif fortifié, cela n’en fait pas pour autant forcément un palais ou un château. Ce peut-être un monastère et l’on sait que les monastères ont servi de refuge autant que de prison tout au long du moyen âge. Concernant le qualificatif *novum*, force est d’admettre qu’il suppose soit un premier état jugé désuet soit une innovation dans le paysage militaire et stratégique mosan. Les fouilles en cours ont d’ores et déjà mis aux jours deux phases d’érection des murs d’enceinte. Nous attendons avec impatience les résultats de la datation radio-carbone des vestiges exhumés dans l’espoir qu’ils nous livront des repères chronologiques pour dater l’édification de ces murs et ainsi donner sens à l’expression *novum castellum*.

Le plus ancien document écrit évoquant Chèvremont est un diplôme royal de Charlemagne daté du 3 mai 779. Ce document officiel authentique stipule que Chèvremont était une possession fortifiée de Pépin II transmise par voie de succession à Charlemagne, son arrière-petit-fils.[[7]](#footnote-7) Il n’y a donc aucune raison de douter de la possession de Chèvremont par les Pippinides en amont du coup d’Etat ; c’était vraisemblablement bien une terre relevant de leur patrimoine foncier. Probablement était-elle même le repli défensif du vaste territoire sur lequel s’étendait le domaine de Jupille, autre possession pippinide attestée au début du VIIIe siècle. En revanche, rien ne permet d’affirmer le caractère ancestral de cette possession. Ce domaine pourrait, si l’on suit la démonstration de M. Werner, être tombé dans le patrimoine des Pippinides – essentiellement possessionnés en Hesbaye – suite au mariage de Begge avec Anségisel, membre du lignage des Arnulfides, fils de saint Arnulf de Metz, eux richement possessionnés dans les Ardennes.[[8]](#footnote-8)

Le diplôme de 779 nous dit encore qu’une église dédiée à sainte Marie s’élevait sur cette colline et que Pépin II l’avait richement dotée pour le repos de son âme. Ceci suppose qu’elle était déjà en place et confiée à une communauté religieuse avant 714. Ce diplôme tend à corroborer la mention isolée et tardive de l’inhumation de Pépin II à Chèvremont livrée par la *Genealogia Dagoberti* datée de l’extrême fin du Ixe s. (898-899 selon Carozzi)[[9]](#footnote-9). En revanche, rien n’est dit des circonstances de la fondation de l’église qui pourrait être antérieure à Pépin II. Dans sa thèse, G. Wymmersch a conclu que l’église Sainte-Marie existait déjà au moins entre le dernier quart du VIIe et le début du VIIIe siècle et formulé non sans précaution mais à force d’arguments probants l’hypothèse qu’elle pourrait avoir été fondée plus tôt (début VIIe ? fin VIe ?)

[PPt] Les documents diplomatiques du IXe siècle mentionnant Chèvremont s’en tiennent strictement à la mention d’un monastère dédié à sainte Marie, desservi par une communauté placée sous la direction d’un abbé ; la mention de cette abbaye dans le traité de Meerssen – qui consacra le partage de la Lotharingie entre les successeurs de Louis le Pieux en 870 – suppose qu’elle avait le rang d’abbaye royale. On n’a, par contre, aucune mention permettant d’attester le séjour d’un roi carolingien sur la colline.

[PPt] On le voit, les données objectives concernant le *castellum* de Chèvremont livrées par les sources écrites des VIIIe et IXe siècles nous ramènent toutes à l’église Sainte-Marie, à ses origines, à son statut et à la communauté qui la dessert. De la disposition des lieux, les textes ne disent absolument rien. Quant aux fouilles archéologiques, à ce stade, elles ont, pour cette période, permis de révéler outre les fortifications, un édifice de plan rectangulaire de type *aula* ou *basilical (hypothèse archéologique).*

Le seul témoignage écrit original susceptible de lever le voile sur la disposition des lieux est postérieur à la chute de Chèvremont. On lit en effet dans les *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodicensium*, rédigés par le Chanoine Anselme de Liège au milieu du XIe siècle, que le *Castellum* de Chèvremont (*Montis Caprarum Castello*) abritait 3 églises dont l’une – vraisemblablement Sainte-Marie – était desservie par un chapitre de 12 chanoines.[[10]](#footnote-10) Anselme prétend dans sa chronique que les ruines étaient encore visibles de son temps.[[11]](#footnote-11) Il pourrait bien sûr avoir interprété l’allure des ruines au prisme de la représentation qu’il se faisait des monastères des siècles précédents mais la fiabilité de ce témoin sur nombre d’autres points m’incite à ménager une place au doute. Se pourrait-il donc que le site de Chèvremont ait abrité 3 églises ? La question mérite d’être posée. L’organisation des complexes monastiques autour de 3 églises est bien attestée à l’époque carolingienne. [[12]](#footnote-12) Une telle disposition à Chèvremont n’aurait rien de surprenant surtout si l’on considère son statut d’abbaye royale. Ceci étant, on ne peut perdre de vue que Chèvremont fut donnée à Notre-Dame d’Aix-la Chapelle par Otton II en 972 ; l’allure de la colline pourrait donc avoir considérablement évolué suite à cette donation mais alors sur un très bref laps de temps vu que la forteresse fut définitivement démantelée en 987 par Notger. Sur ce point encore, à défaut de textes, seules les fouilles archéologiques sont susceptibles de nous éclairer.

Le constat est aisé, si la topographie du lieu incite à penser que Chèvremont fut, dès les temps mérovingiens, un haut lieu stratégique du bassin mosan, au cœur de l’Empire Franc, en Lotharingie puis en Germanie[[13]](#footnote-13), il faut reconnaitre que le seul indice textuel de cet état est le terme *castellum* qui renvoie à un site fortifié à des fins défensives et souvent militaires, ce que corroborent à l’évidence les vestiges de fortifications mises aux jours sur la colline. Ceci étant, ce terme *castellum* ne désigne pas forcément un château ou un palais.

Une solide tradition historiographie tend à entretenir l’idée d’un palais royal à Chèvremont. Pourtant, aucun texte n’use du terme *palatium* en parlant de Chèvremont contrairement à la pratique carolingienne pour désigner Herstal dès 774

Or, dans le jargon des alto-médiévistes, un *palatium* est, à l’époque franque, un « édifice ou un ensemble de bâtiments – et par extension la localité où il(s) s’élevai(en)t – qui cumulai(en)t les fonctions de résidence royale, de siège du gouvernement et de lieu de représentation du pouvoir souverain. »[[14]](#footnote-14) De là, rayonnait le pouvoir dans et hors du royaume. Si ce titre, bien attesté par ailleurs dans les documents écrits, correspond parfaitement à la fonction de la *villa publica* de Herstal, la chose est tout sauf évidente pour Chèvremont. Non seulement on ne tient pas la moindre mention du terme de *palatium* pour désigner Chèvremont, mais plus encore, par delà les mots, pas un seul texte ne trahit une activité de gouvernement ni même un séjour royal prolongé. On pourrait aller jusqu’à souligner que les récits d’une activité militaire et stratégique déployée sur cette colline concernent la fin du IXe et le Xe siècle, dans le contexte des invasions normandes, puis de la montée en puissance des ducs de Lotharingie qui fit de Chèvremont un centre de rébellion contre la puissance montante des Ottoniens dans la région. Rappelons, sur ce point, l’hypothèse séduisante de J.L. Kupper, qu’en 787, la forteresse de Chèvremont était aux mains du duc Charles de Basse-Lotharingie, qui n’était autre que l’oncle du roi Louis V de Francie Occidentale, le dernier roi carolingien du royaume de l’Ouest. (Avènement d’Hugues Capet avec le soutien d’Otton II).

[PPt] Par ailleurs, toujours concernant l’hypothèse du palais, rien ne permet d’attester l’insertion de Chèvremont dans un réseau palatial[[15]](#footnote-15). Et qu’il soit fortifié, n’est en rien un argument en faveur d’un pareil statut : En 2001, Adolf Gauert remarquait que l’implantation des palais carolingiens ne semble pas avoir été dictée par une logique défensive qui aurait visé à en faire des points militaires stratégiques au contraire de ce qui sera aux périodes suivantes[[16]](#footnote-16). La pratique de châteaux de hauteur destinés à dominer et protéger une région n’était alors pas encore instaurée. Quant à l’implantation d’un monastère au cœur d’une forteresse, elle est pour l’heure remarquablement précoce[[17]](#footnote-17). De ce double point de vue, le cas de Chèvremont constitue sinon une exception du moins un cas très particulier.

Ainsi donc, contre une tradition historiographique bien établie, on se doit aujourd’hui de parler prudemment de l’histoire de ce site. Rares sont les faits établis, nombreuses sont nos incertitudes. Rien de tout ceci ne va à l’encontre de la présence en ce haut-lieu stratégique et fortifié d’une résidence aristocratique composée de bâtiments résidentiels. [L’hypothèse de l’*aula* est purement archéologique]. On soupçonne à bon droit qu’elle fut possession familiale pippinide/carolingienne au début du VIIIe siècle. L’implantation d’une église dédiée à sainte Marie richement dotée par Pépin II tend à corroborer l’hypothèse de l’inhumation du maire du Pépin II en cet endroit. Par contre, rien ne permet, en l’état actuel du corpus de sources, d’étayer la thèse d’une résidence royale au contraire de celle de l’implantation en ce lieu d’une abbaye royale au IXe siècle. [présence de Chèvremont dans la liste des possessions octroyées à Louis le Germanique par le traité de Meersen][[18]](#footnote-18) Tant son emplacement stratégique que son dispositif de fortifications suffiraient à justifier qu’elle ait servi tantôt de refuge tantôt de lieu d’incarcération sans être forcément résidence royale.

En réalité, confronté au dossier « Chèvremont », l’historien des textes se doit de faire aveu de faiblesse. Sans l’apport des sources matérielles, toute tentative d’interprétation du site relèvera vraisemblablement toujours du domaine des conjectures.

1. J. Sohier, « Les complexes palatiaux », p. 47. [↑](#footnote-ref-1)
2. J.L. Kupper [↑](#footnote-ref-2)
3. M. Josse, *Le domaine de Jupille*, Bruxelles, Pro Civitate, 1966 ; M. Josse, « Les sources écrites », in BIAL, t. C (1988), p. 13-20. [↑](#footnote-ref-3)
4. Ce toponyme apparait pour la première fois dans un diplôme de Charlemagne de 779 (MGH DD KdG 124, p. 173, l. 39) et pour la dernière dans 2 diplômes de Lothaire I datés respectivement de 844 et 855. ($$$ réf. Diplôme) – Les conclusions de l’étude toponymique menée par M.G. Boutier en 2004 aboutissent à l’hypothèse suivante : le toponyme *Capremons* (*ex nostra abbatia capremons*)attesté pour la première fois en 897 (MGH DD Zwent. 15, p. 45, l. 12) aurait déjà été en usage entre 450 et 600 avant d’être temporairement supplanté par l’expression *Novum Castellum* - BOUTIER M.-G., « Chèvremont, Chyvecourt et Chaudfontaine : histoire d’une configuration toponymique », in Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie, n°76 (2004), p. 327-368. [↑](#footnote-ref-4)
5. AE, a 741 ; AMP, p. 33 ; [↑](#footnote-ref-5)
6. Datation selon N. Schroeder, *Des hommes et la terre*, p. 53. – Autres dates discutées par M. Josse, *Le domaine*, p. 40. – On peut également évoquer la tradition tardive (XIIe-XIIe s.) du refuge trouvé à Chèvremont pour les reliques de sainte Gudule par les moniales de Morseel durant les invasions normandes (879) cfr M. Josse, *Le domaine*, p. 40. [↑](#footnote-ref-6)
7. Cette hypothèse se trouve confortée par des traditions hagiographiques et historiographiques tardives attribuant le site de Chèvremont aux Arnulfides/pippinides dès la fin du VIIe siècle ; j’en ai évoqué une toute à l’heure. [↑](#footnote-ref-7)
8. Werner, *Der Lütticher Raum*, 1980, p. 397 et 404 – cité par Wymmersch. [↑](#footnote-ref-8)
9. *sepultusque est* … *Capre Montis in ecclesia sancte Dei genitricis Marie* [↑](#footnote-ref-9)
10. *Erat enim praeter naturalem ex situ loci munitionem, aedificiis editioribus exstructum, tribus aecclesiis ornatum. In quarum una 12 prespiteri ad serviendum Deo erant deputati* – Anselme de Liège, *Gesta*, p. 203, l. 12-13. - Ce passage fut repris et extrapolé par son continuateur, Gilles d'Orval, qui précise le vocable des 3 églises (Notre-Dame, Jean et Denis). Gilles d’Orval, *gesta episcoporum Leodiensium*, L.II, § 50, éd. J. Heller, in MGH SS 25, Hanovre, 1880, p. 57, l. 52 etsq. G. Kurth a dénoncé ces vocables qu’il tenait pour historiquement infondés avec forces arguments dès 1890. G. Kurth, « Une biographie de l'évêque Notger au XIIe siècle », in *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*. Deuxième Série, Tome 17, 1890. p. 390-392. – Cette hypothèse est reprise dans le Carnet du Patrimoine consacré à Saint-Denis. [↑](#footnote-ref-10)
11. *Quod quam damnose vicinum fuerit ipsi Leodio, haut longe hinc distantes fideliubus oculis subiectae attestari possunt eiusdem oppidi ruinae.* Anselme de Liège, *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodicensium*, éd. R. Köpke, in MGH SS 7, Hanovre, 1846, p. 203, l. 9-11. [↑](#footnote-ref-11)
12. Fr.-H. Suffrin & Ch. Sapin, *L’architecture carolingienne* [↑](#footnote-ref-12)
13. M. Van Ruymbeke & G.-A. Nys, “Voir ou être vu : analyses de visibilité depuis le site de Chèvremont (Commune de Chaudfontaine, Belgique) in *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 78 (2022), p. 147-157. [↑](#footnote-ref-13)
14. J. Barbier, « Les palais francs avant Charlemagne », in Fl. Close, A. Dierkens, A. Wilkin (dir.)*, Les carolingiens dans le bassin mosan autour du palais de Herstal et de Jupille*, p. 20. [↑](#footnote-ref-14)
15. J. Barbier, « Les palais francs avant Charlemagne », p. 22. [↑](#footnote-ref-15)
16. A. Gauert, « Zur Struktur und Topographie der Königspfalzen », dans *Marx-Plank Instititut für Geschichte, Deutsche Königspfalzen : Beitrage zur Ihrer historischen un arcgäologischen Erforschung*, vol. 2, Göttingen 2001, p. 5 et 30 (cité par J. Sohier, « Les complexes palatiaux  de Jupille, Chèvremont, Herstal et Dûren et leurs rapports avec le siège épiscopal de Liège sous la domination des Pippinides jusqu’en 784 » », in *De la Meuse à l’Ardennes*, 2016, p. 43. [↑](#footnote-ref-16)
17. J.L. KUpper, *NOtger de Liège*, Bruxelles 2015, p. 41, n. 9. [↑](#footnote-ref-17)
18. Le contenu de ce traité a heureusement été retranscrit dans les *Annales de Saint-Bertin*, éd. Félix Grat, Jeanne Vielliard & Suzanne Clémencet, Paris, Klincksieck, 1964 (Société de l’histoire de France), p. 172-174.

    Cfr M. Werner, *Der Lüttiicher Raum*, p. 414 et n. 45 (selon M. JOsse, „Les sources écrites“) ; Fr. Chantinne, St. Demeter, Ph. MIgnot, « Abbayes « belges » du Traité de Meerssen, autour des IXe-Xe siècle. Réflexions archéologhiques », in RBPH 96/1 (2018), p. 237-272. [↑](#footnote-ref-18)